

Parcours : Appliquer les règles d'accessibilité handicapé ERP et logement, en ayant une approche humaine

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

MAJ FORMATION CONTINUE -
ARCHITECTURE ET CADRE DE
VIE

Élodie DUPUY
05.57.14.06.97
formation@maj-na.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Constitution d'un dossier

Prérequis pédagogiques :

Connaissance de l'environnement du bâtiment

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Concevoir des espaces architecturaux inclusifs et adaptés pour assurer une accessibilité optimale à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap, en tenant compte des besoins humains réels et en appliquant rigoureusement les normes et réglementations en vigueur. - Identifier les besoins spécifiques des usagers pour garantir une prise en compte exhaustive de toutes les situations de handicap en s'appuyant sur des entretiens, des études de cas et des retours d'expérience. - Maîtriser les normes et réglementations actuelles d'accessibilité afin de les intégrer efficacement dans la conception de tout projet architectural. - Collaborer avec des experts en accessibilité et des représentants des personnes en situation de handicap pour enrichir et ajuster ses conceptions. - Expérimenter des solutions innovantes en matière d'accessibilité afin d'anticiper et de répondre aux défis futurs de l'inclusion.

Contenu et modalités d'organisation

1ère séquence - 3h30 - Compréhension du handicap - Définitions, chiffres-clés et situations de handicap. - Exploration des principales familles de handicap et leurs implications dans la construction. Objectif : S'ancrer dans une compréhension basée sur des situations réelles plutôt que des statistiques. 2ème séquence - 3h30 - Législation et son application - Historique des lois d'accessibilité. - Aperçu des principaux textes réglementaires. Cas pratiques : Identification du texte applicable selon la situation. Rôles de la commission d'accessibilité, procédures et sanctions. 3ème séquence - 3h30 - ERP neuf - Exploration détaillée des réglementations. - Guide étape par étape pour l'évaluation de chaque zone d'un projet. - Méthodologies pour la rédaction de notices descriptives et audits. Exercices pratiques : Analyse de projets réels et élaboration de notices. 4ème séquence - 3h30 - ERP existant - Cadre réglementaire des ERP existants. - Méthodologie pour la réalisation d'audits. Exercices pratiques : Réalisation d'un audit, réflexion sur les méthodes.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00218418	du 01/01/2021 au 31/12/2021	BORDEAUX (33)	MAJ FORMATION CONTINUE - ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE		Non éligible	
00221630	du 01/02/2021 au 31/12/2021	Pau (64)	MAJ FORMATION CONTINUE - ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE		Non éligible	

00261787

du 01/01/2022 au
31/12/2022

BORDEAUX
(33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

FPC

00261791

du 01/01/2022 au
31/12/2022

Bayonne (64)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

FPC

00340034

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

FPC

00451086

du 01/01/2024 au
31/12/2024

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

FPC

00578939

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

FPC